



GRAND SPECTACLE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

À lire en page 3

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Les jeunes du secondaire ont une santé mentale précaire

La plus récente enquête sur la santé des jeunes du secondaire réalisée par l'Institut de la statistique du Québec révèle une détérioration marquée de la santé mentale des jeunes Gaspésiens, mais également de leurs habitudes de vie. Les différents indicateurs analysés sont souvent moins « bons » que ceux de l'ensemble de la province. Aperçu.

Dominique Fortier | dfortier@medialo.ca

Jean-Philippe Thibault | jpthibault@medialo.ca

Cette nouvelle enquête effectuée sur l'ensemble du territoire québécois dépeint un portrait assez sombre de la santé mentale des jeunes Gaspésiens, alors que les problèmes liés à l'anxiété, la piètre estime de soi et la dépression sont nettement plus importants qu'il y a 12 ans (certains aspects ont été comparés à un jeu de données de l'année scolaire 2010; d'autres de 2016. L'année actuelle analysée demeure celle de 2022. Tous les détails sont circonscrits dans un tableau en fin de texte).

On dénote que le nombre de jeunes ayant eu un diagnostic de dépression ou d'anxiété est passé de 12% à 29%, se situant au-dessus de la moyenne québécoise (23%). Les troubles de déficit de l'attention sont aussi en forte hausse alors que 34% des jeunes en sont atteints en 2022 contre 15% en 2010 (25% à l'échelle québécoise). Même constat sur le plan de l'estime personnelle. La proportion d'élèves se situant à un niveau faible a presque doublé, passant de 18% à 34% comparativement à 2010, mais demeure inférieure à celle du Québec (37%). Les diagnostics de trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité ont plus que doublé, passant de 15% à 34% entre 2010 et 2022; une proportion qui demeure plus élevée qu'au Québec (25%).

Pour la docteure Christine Dufour-Turbis, directrice régionale par intérim de la santé publique de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ce constat reflète les échos entendus sur le terrain. « Je ne peux pas dire que j'étais surprise des résultats, même si j'en avais espéré d'autres. Il va y avoir du travail à faire, c'est clair. Il y a quelque chose dans les facteurs sociaux qui causent de la détresse. Il faudra voir les hypothèses qu'on peut émettre sur les causes de cette détresse afin de déterminer comment on peut agir concrètement. »

« Je ne peux pas dire que j'étais surprise des résultats, même si j'en avais espéré d'autres. Il va y avoir du travail à faire, c'est clair. »

- Dre Christine Dufour-Turbis, directrice régionale en santé publique

La situation des jeunes à l'école a aussi évolué de manière négative alors que 32% de ces derniers affirment avoir été victimes de violence en 2022, soit une augmentation de 5 points de pourcentage comparativement à l'année scolaire 2016. Le sentiment d'appartenance à l'école a, pour sa part, chuté de 12 points pour s'établir à 54%.

Le seul petit point positif se situe sur le plan du risque de décrochage qui touche 22% des jeunes, soit une baisse de 4 points. Toutefois, l'indice demeure plus élevé que la moyenne québécoise (18%).

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine					Moyenne au Québec
La proportion de jeunes qui ...	2010	2016	2022	Écart	2022
... consomment au moins 5 fruits et légumes par jour		27%	21%	(- 22%)	25%
... fument actuellement la cigarette		6%	2%	(- 67%)	0.9%
... ont utilisé la cigarette électronique dans les 30 derniers jours		13%	27%	+ 108%	16%
... ont consommé de l'alcool dans les 12 derniers mois	69%		64.5%	(- 6,5%)	47%
... ont consommé du cannabis dans les 12 derniers mois	29%		21%	(- 27,5%)	16%
... ont reçu au moins un diagnostic d'anxiété, de dépression ou d'un trouble de l'alimentation	12%		29%	+ 142%	23%
... ont reçu un diagnostic médical de trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité	15%		34%	+127%	25%
... se situent à un niveau faible à l'échelle d'estime de soi	18%		34%	+89%	37%
... ont passé 4 heures et plus par jour devant un écran pour les communications et les loisirs			28%		25%
... ont utilisé le condom lors de leur dernière relation sexuelle	64%		53%	(- 17%)	61%
... se situent à un niveau élevé de risque de décrochage scolaire	26%		22%	(-15%)	18%
... disent avoir été victime de violence à l'école ou sur son chemin		27%	32%	+18,5%	39%
... ont un sentiment d'appartenance élevé à leur école		66%	54%	(-18%)	43%

NAUTIKA Chalets

Venez voir nos promotions hivernales!

CHALETNAUTIKAGASPESIE.CA | 1-866-467-0801



REGROUPEMENT DES FEMMES DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

Un grand spectacle contre la violence faite aux femmes

Vendredi, le Regroupement des Femmes de La Côte-de-Gaspé a procédé à l'annonce de son nouveau spectacle, sobrement baptisé F.

Jean-Philippe Thibault | jpthibault@medialo.ca

Ce choix se veut pluriel, renvoyant à plusieurs éléments: femmes, fières, fortes, féministes et féminicides. « C'est un spectacle qui va dénoncer les violences faites aux femmes. Malheureusement, ça ne s'améliore pas au fil des ans », résume Jeanine Fournier, coordonnatrice du Regroupement des Femmes de La Côte-de-Gaspé. Celle-ci rappelle que 24 féminicides ont été répertoriés en 2024 seulement. « Nous on tente de rendre le monde plus beau. On va être sur scène pour le dire, en espérant que le spectacle vole et qu'il sorte des frontières de la Gaspésie. »

Celui-ci sera présenté les 3 et 4 mai à la salle de spectacles de Gaspé. Les billets sont d'ores et déjà en vente. Sur les planches, ce sont 150 femmes choristes, comédiennes, figurantes et musiciennes qui profiteront de l'occasion pour dénoncer les violences faites aux femmes, mais également le racisme, le colonialisme et la violence conjugale, tout en démontrant également la résilience des femmes et leur espoir en un monde meilleur.

Une centaine de choristes proviennent de La Côte-de-Gaspé, du Rocher-Percé et de la Baie-des-Chaleurs, mais également de Québec et de la France. Il faut compter aussi sur une quinzaine de comédiennes – dont certaines immigrantes de première et deuxième génération – et 15 figurantes de la communauté mi'gmaq de Gespeg.



Jeanine Fournier, coordonnatrice du Regroupement des Femmes de La Côte-de-Gaspé, et la cheffe de chœur Guylaine Fournier.

À noter que Mathieu Joncas sera à la direction musicale (en plus d'être à la basse et à la contrebasse). Il sera notamment accompagné de Mathieu Minville (batterie), d'Alex Pelletier (guitare) et de François-Pierre Poirier (piano).

Vendredi, le Regroupement des Femmes de La Côte-de-Gaspé a aussi tenu à souligner les 35 ans de la journée fatidique ayant coûté la vie à 14 jeunes femmes à l'École polytechnique de Montréal. Le nom de chacune d'elle a été prononcé pour que jamais elles ne soient oubliées et des lampions ont été allumés pour leur rendre hommage. Le geste a été répété pour chacune des trop nombreuses victimes de féminicides survenues au Québec depuis le début de l'année.

« Nous avons le devoir de travailler pour léguer aux générations futures un monde exempt de violence pour que les femmes et les filles puissent vivre librement et en toute sécurité. C'est le but ultime que nous poursuivons. Si on ne dénonce pas la violence, elle prend racine et se répand », renchérit Jeanine Fournier, qui rappelle que tous les gestes ont leur importance.

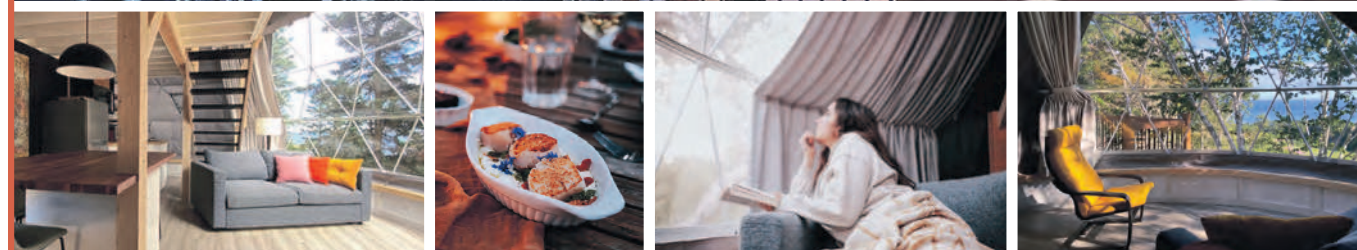
« On peut contribuer en s'affichant, en disant non aux violences, en portant le message, en se levant si on est témoin de violence, en dénonçant et en donnant l'exemple. C'est une très longue marche que nous avons entreprise, mais ça peut faire des petits pour qu'enfin un jour ça cesse. »

Crédit photo de couverture: Jean-Philippe Thibault



Ouvert
4 saisons

Une expérience unique
à un jet de pierre du Rocher Percé



6 dômes, vue mer et boisée • mezzanine avec lit queen et sofa lit au salon
cuisine et salle de bain complète • plancher chauffant et thermo-pompe
terrasse aménagée avec BBQ en été

30%
de rabais

Sur séjour de 2 nuitées +
jusqu'au 21 déc. 2024
et du 5 au 23 janvier 2025

Pour réservation
ou certificat cadeau
(418) 782-4560

www.domainerenard.ca

Dômes
Rocher Percé


DOMAINE
Renard
— PERCÉ —

Échos municipaux : UPAC et dérogation refusée à l'ex-mairesse

L'Unité permanente anticorruption (UPAC) a demandé lundi dernier à la Ville de Percé l'accès à l'enquête administrative menée envers le directeur de l'urbanisme et de la gestion du territoire, Ghislain Pitre.

Jean-Philippe Thibault | jpthibault@medialo.ca

C'est le cabinet d'avocats Therrien Couture Joli-Cœur qui avait été mandaté dans cette affaire. Ce dernier avait ensuite fait appel à la firme de consultants BLRH pour mener cette enquête administrative en droit du travail. Actuellement, Therrien Couture Joli-Cœur est le seul à détenir le document, protégé par le secret professionnel.

Lors de la plus récente séance du conseil municipal, le 3 décembre, la Ville de Percé a accepté de relever partiellement Therrien Couture Joli-Cœur de son secret professionnel pour l'autoriser à transmettre ledit rapport à l'UPAC. L'affaire suit une demande de divulgation des procureurs du Bureau de la grande criminalité et des affaires spéciales du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). L'UPAC doit de son côté conserver la confidentialité du rapport jusqu'au dépôt d'accusations criminelles, si accusations il y a.

Suspendu avec solde depuis le début de l'enquête administrative en octobre 2023, Ghislain Pitre avait ensuite été démis de ses fonctions en juillet, quelques jours après le dépôt d'un rapport de la Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale (DEPIM) de la Commission municipale du Québec (CMQ) qui notait notamment « un cas grave de mauvaise gestion ». L'ex-directeur de l'urbanisme et de la gestion du territoire conteste son congédiement auprès du Tribunal administratif du travail. La cause sera entendue en février.

Non à une dérogation

Le conseil municipal a par ailleurs refusé une demande de modification de zonage faite pour augmenter la superficie maximale permise d'un potentiel nouveau fumoir sur un terrain situé à L'Anse-à-Beaufils. La réglementation actuelle prévoit une superficie maximale de 250 mètres carrés pour ce genre d'usage, alors que la demande prévoit un bâtiment de 420 mètres carrés.

L'ex-mairesse Cathy Poirier a expliqué que l'idée était pour elle et ses partenaires d'affaires de réaménager les installations du Fumoir Monsieur Émile sises actuellement sur la route d'Irlande vers un secteur plus achalandé, et dans une usine plus performante. L'entreprise existe depuis 19 ans et emploie 10 personnes à l'année. Le conseil municipal ne semble cependant pas avoir l'intention de déroger au règlement indiquant par résolution que « cette mesure [de modification du règlement] n'est pas souhaitable sur le lot visé » et qu'il créerait un précédent.

L'ex-mairesse s'est dite « très déçue » et n'a pas manqué de souligner que d'autres bâtiments autour sont autant, voire plus imposants que celui suggéré par son entreprise, citant en exemple La Vieille Usine, Home Hardware ou Pit Caribou, notamment. « À chaque fois, on s'est adapté en fonction des besoins de l'industrie », note-t-elle en faisant référence à des dérogations antérieures. « Je suis extrêmement déçue. Est-ce que vous pensez que peut-être, il y aurait une forme d'acharnement de la part du conseil municipal; ou une certaine vengeance? », ajoute-t-elle.

Le maire actuel, Daniel Leboeuf, a indiqué que « on se devait d'observer les calculs mathématiques » alors que le conseiller municipal Yannick Cloutier a lancé une invitation



La plus récente séance du conseil municipal se tenait le 3 décembre dernier.

Image tirée de la Télévision du Rocher-Percé

à retourner à la planche à dessin pour « rapetisser ça un peu ». La conseillère Allyson Cahill-Vibert s'est dite pour le projet en respectant les mesures d'atténuation d'impact visuel suggérés par le comité d'urbanisme. Cathy Poirier n'exclut pas de déménager le Fumoir Monsieur Émile dans une autre ville. « Au pire, mon entreprise, je vais la faire ailleurs qu'à Percé », conclut-elle.

Plus de 5,1 millions pour le développement social

L'Alliance pour la solidarité de la Gaspésie aura droit à une enveloppe d'un peu plus de 5,1 millions de dollars de Québec pour renouveler ses travaux.

Jean-Philippe Thibault | jpthibault@medialo.ca

Les Alliances pour la solidarité sont des ententes territoriales visant à confier à des organismes mandataires – désignés par les élus en région – la gestion d'une enveloppe provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales. Ici, le mandataire et le fiduciaire de cette entente est le Regroupement des MRC de la Gaspésie. En se basant sur le plan d'action régional, les acteurs du milieu sélectionnent des projets pour leur contribution à l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de vulnérabilité.

« C'est la preuve que notre gouvernement croit en la force de la concertation des acteurs de notre région. En combinant nos ressources, nous pouvons véritablement aider les personnes en situation de vulnérabilité de nos communautés. Je souhaite une bonne continuation aux partenaires de l'Alliance qui, en mettant en commun leurs forces, resserrent le tissu social de l'Est du Québec », se réjouit la ministre responsable de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Maité Blanchette Vézina. Ce matin, la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, Chantal Rouleau, a fait l'annonce d'un investissement global de plus de 145 millions de dollars pour les 21 Alliances pour la solidarité au Québec.

L'an dernier, près de 1 million de dollar avait été octroyé pour maintenir active l'Alliance pour la solidarité de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine suite à la fin du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.

L'annonce de ce matin fait partie du nouveau plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029, qui vise notamment à terme à accompagner plus de 50 000 personnes bénéficiant d'un programme d'assistance sociale dans une démarche vers l'emploi et d'augmenter de 30 % le nombre de projets en matière de sécurité alimentaire. En 2019, une somme de 5,8 millions de dollars avait été annoncée pour l'Alliance pour la solidarité de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, répartie jusqu'en 2023.



RÉSIDENCE RIVIA

PAR GROUPE COREV

Le Manoir St-Augustin est un lieu où confort, soins attentionnés et esprit communautaire s'unissent pour créer un environnement épanouissant. Nos résidents tissent des liens forts et vivent des moments joyeux grâce à des ateliers créatifs, des sorties enrichissantes et des événements festifs. En cette saison des fêtes, nous vous souhaitons des instants remplis de bonheur et de paix.

Joyeuses fêtes à tous !

Résidence Rivia : **Un havre de paix pour nos aînés à Gaspé**



Vous désirez en savoir plus ?
Contactez-nous pour une visite personnalisée !

418 368-2215

225, boulevard York Ouest, Gaspé QC G4X 2M3 • residencerivia.com



Photo Festival en chanson de Petite-Vallée

FESTIVAL EN CHANSON

Les 10 premiers spectacles sont dévoilés

Après avoir annoncé la participation des membres du groupe Beau Dommage comme artistes passeurs, le Festival en chanson de Petite-Vallée a dévoilé aujourd'hui les premiers spectacles de sa 42^e édition, du 25 juin au 5 juillet.

Jean-Philippe Thibault | jpthibault@medialo.ca

Parmi les habituées qui retrouveront la scène, il y aura notamment les autrices-compositrices-interprètes gaspésiennes Klô Pelgag, Marie-Pierre Arthur et Laurence Jalbert. Chacune à leur manière, elles partageront de nouvelles créations tout en revisitant leurs classiques dans l'ambiance chaleureuse du tout nouveau Théâtre de la Vieille Forge, dont la reconstruction est attendue depuis plus de 7 ans. De son côté, Pierre Flynn livrera une prestation accompagnée d'un quatuor à cordes, où il revisitera cinq décennies d'une carrière musicale marquante.

Il n'y aura évidemment pas que des coutumiers. Plusieurs artistes fouleront pour la première fois les scènes du Festival en chanson. Parmi eux, la chanteuse jazz canadienne Emilie-Claire Barlow viendra proposer un hommage à la chanson québécoise, tandis que le groupe Comment Debord devrait insuffler une énergie rassembleuse grâce à ses sonorités rock des années 70. Pour sa part, Aliocha Schneider fera ses débuts à Petite-Vallée avec les chansons de son troisième album Ensemble, remarqué par les publics des

deux côtés de l'Atlantique. Au Chapiteau Québecor, installé au cœur du village, les festivaliers pourront vibrer au son du populaire duo 2Frères ou encore se laisser emporter par l'énergie légendaire de La Bottine Souriante. Lors de ce spectacle, la soirée se prolongera avec une grande veillée de danse traditionnelle animée par la cailleuse gaspésienne Hélène Gaulin.

Le Festival en chanson de Petite-Vallée dévoilera sinon l'ensemble de sa programmation au printemps, incluant le très attendu spectacle inaugural du Théâtre de la Vieille Forge. Chose certaine, celui-ci réunira plusieurs artistes québécois ayant des liens privilégiés avec Petite-Vallée. D'autres grands spectacles, la traditionnelle série de déjeuners-concerts acoustiques, les haltes du littoral, la série Dans l'shed à Léon, des 5 à 7 musicaux et des fins de soirées festives compléteront le calendrier.

Plus tôt, l'organisation avait dévoilé que le groupe Beau Dommage serait sur place comme artiste passeur, sans toutefois monter sur les planches. Le spectacle hommage présenté le 29 juin proposant une relecture unique de leur répertoire devrait tout de même être l'un des moments forts de ce 42^e anniversaire. La Petite École de la chanson sera par ailleurs l'occasion de rassembler la jeunesse régionale autour de l'œuvre du groupe, à travers un spectacle choral qui ouvrira le festival le 25 juin.

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les 45 jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.**

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
9527-0021 Québec inc. 119 Avenue de Grand-Pré Bonaventure (Québec) G0C 1E0	Cession totale d'un permis de restaurant et d'un permis de bar sur terrasse.	LE 1760 119 Avenue de Grand-Pré Bonaventure (Québec) G0C 1E0 Dossier : 901918

S-1277251

Québec

CHALEURS
NOUVELLES

1 888 767-7156
www.chaleurnouvelles.com

Rédacteur en chef : Jean-Philippe Thibault
Directrice des ventes Médialo : Audrey Darcy
Directrice des ventes régionales : Nadia Normand

Adjointe aux ventes : Mélanie Daraiche
Directrice web : Sabrina Giguère
Directeur de production : Cédric Juguet

Publié par Médialo inc.
Président : Frédéric Couture
Vice-Présidente : Véronique Gauthier





L'événement Hyundai J'aime l'hiver

Financement* à partir de

0,99%

sur modèles sélectionnés.

Réduction de taux fidélité de 0,5% incluse pour les clients admissibles*.



IONIQ 5 2024

*L'offre de financement comprend une réduction de taux fidélité de 0,5% des Services financiers Hyundai. Tous les propriétaires actuels (et les membres de la famille immédiate avec preuve de résidence montrant l'adresse du propriétaire) d'un véhicule Hyundai ou Genesis 2016 ou plus récent qui présentent une preuve de propriété au moment de l'achat ou de la location sont admissibles à une réduction de 0,5% du taux de financement applicable, à une réduction de 1,0% du taux de location applicable ou à un rabais après taxes pouvant atteindre 500 \$ sur un achat au comptant (désignés collectivement par « incitatif fidélité »). La réduction du taux et le rabais fidélité ne peuvent être combinés. Le taux de financement après la réduction de 0,5% ne peut être inférieur à 0%. Le taux de location après la réduction de 1,0% ne peut être inférieur à 0%. L'incitatif fidélité ne peut être réclamé qu'une seule fois par le propriétaire et les membres de sa famille immédiate vivant à la même adresse. Au prix final s'ajouteront les frais de transport, de livraison et de destination, l'immatriculation, les assurances, les droits de permis de conduire, les frais du RDPRM et tous les autres frais, droits et taxes applicables. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Les stocks sont limités, le concessionnaire pourrait devoir commander le véhicule. Le programme d'incitatif fidélité peut être modifié ou annulé sans préavis. L'offre est valide jusqu'au 2 janvier 2025 et n'est disponible qu'au Canada.



IONIQ 5 2024

Louez** la Preferred à longue portée pour :

90 \$ | pour **48** | **57 916 \$**
par semaine** | mois (208 semaines) | Prix au comptant***
avec acompte de 3 895 \$

Caractéristiques clés :

- Autonomie pouvant atteindre 488 km
- Recharge ultrarapide (jusqu'à 800 V/350 kW)
- Moteur électrique de 168 kW + batterie au lithium-ion polymère haute tension de 77,4 kWh



IONIQ 6 2025

Louez** la Preferred à longue portée pour :

105 \$ | pour **48** | **57 916 \$**
par semaine** | mois (208 semaines) | Prix au comptant†
avec acompte de 3 695 \$

Caractéristiques clés :

- Autonomie pouvant atteindre 550 km
- Recharge ultrarapide (jusqu'à 800 V/350 kW)
- Moteur électrique de 168 kW + batterie au lithium-ion polymère haute tension de 77,4 kWh

5 ANS | **100 000 km**
Garantie globale limitée††

8 ANS | **160 000 km**
Système électrique†††

hyundaicanada.com



*Offres de financement à l'achat sur approbation du crédit des Services financiers Hyundai pour le véhicule neuf suivant : IONIQ 5 Preferred à longue portée 2024 à un taux de financement annuel de 0,99%. Coût d'emprunt de 1 097 \$ pour une obligation totale de 59 013 \$. 208 versements hebdomadaires de 265 \$ pour 48 mois. Acompte initial requis de 3 995 \$. Frais de 115 \$ (droit de 15 \$ sur les pneus et taxe de 100 \$ sur le climatiseur, pour les modèles dotés d'un climatiseur), frais de livraison et de destination de 1 950 \$ et frais d'administration du concessionnaire de 599 \$ inclus. Frais d'immatriculation, assurance, RDPRM (maximum 119,28 \$) et taxes applicables en sus pour toutes les offres de financement à l'achat et payables au moment de la livraison. †Offres de location sur approbation du crédit des Services financiers Hyundai pour : IONIQ 5 Preferred à longue portée 2024 / IONIQ 6 Preferred à longue portée 2025 à un taux annuel de 5,29% / 5,49%. Obligation totale de 22 717 \$ / 25 595 \$. 208 / 208 versements hebdomadaires de 90 \$ / 105 \$ pour un crédit-bail simple de 48 / 48 mois. Acompte initial de 3 895 \$ / 3 695 \$ et paiement de la première mensualité requis. L'offre ne peut être transférée ni cédée. Aucun échange de véhicule requis. Limite de 16 000 km par année; 12 ¢ par kilomètre excédentaire. Les offres de location comprennent les frais de livraison et de destination de 1 950 \$ / 1 950 \$ et des frais de 115 \$ (taxe de 15 \$ sur les pneus et taxe de 100 \$ sur le climatiseur) et les frais d'administration du concessionnaire de 599 \$. Frais d'immatriculation, assurances, droits de permis de conduire, RDPRM, et tous les droits, frais et taxes applicables en sus. †Prix au comptant de 57 916 \$ / 57 916 \$ offert sur ces modèles neufs en stock : IONIQ 5 Preferred à longue portée 2024 / IONIQ 6 Preferred à longue portée 2025. Les frais de 115 \$ (taxe de 15 \$ sur les pneus et taxe de 100 \$ sur le climatiseur), les frais de livraison et de destination de 1 950 \$ / 1 950 \$ et les frais d'administration du concessionnaire de 599 \$ sont inclus. Frais d'immatriculation, assurances, droits de permis de conduire, RDPRM (maximum 76 \$), et toutes les taxes applicables en sus. †Offres valides pour une durée limitée et sous réserve de changement ou d'annulation sans préavis. Couleur du véhicule sous réserve de sa disponibilité. Les frais de livraison et de destination comprennent les frais de transport et de préparation et un réservoir plein de carburant. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Les stocks sont limités, le concessionnaire pourrait devoir commander le véhicule. Cette offre ne peut être combinée ou utilisée en conjonction avec toute autre offre disponible. L'offre ne peut être transférée ni cédée. Aucun échange de véhicule requis. Visitez www.hyundaicanada.com ou un concessionnaire pour tous les détails. †L'offre annoncée exclut l'incitatif pour les véhicules électriques du gouvernement fédéral et l'incitatif pour les véhicules électriques du gouvernement du Québec. Les incitatifs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux relatifs aux véhicules électriques représentent chacun (chacun étant un « incitatif ») un montant maximal sous forme d'incitatif ou de rabais offert par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve-et-Labrador et du Québec (chacun étant une « province ») sur les véhicules admissibles. Le montant de l'incitatif, ses conditions et son admissibilité ou son application varient selon la province, le modèle et la version, le PDSF, le mode et la durée de paiement, et tout autre critère pouvant être établi par chaque gouvernement provincial. L'incitatif s'applique après les taxes applicables dans chaque province. Les programmes d'incitatifs sont administrés indépendamment par le gouvernement de chaque province et peuvent être annulés ou modifiés. Hyundai Auto Canada Corp. n'est pas responsable de l'administration des programmes d'incitatifs, ni de toute modification ou annulation de ceux-ci, et ne fait aucune déclaration sur le montant réel ou l'admissibilité à l'incitatif. Les renseignements sur les incitatifs sont fournis à titre d'information seulement. Des conditions et restrictions s'appliquent. Veuillez consulter le programme gouvernemental pertinent ou votre concessionnaire pour plus de détails. Le 12 mars 2024, dans le cadre de son budget 2024-2025, le gouvernement du Québec a annoncé qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, les montants des rabais pour véhicules zéro émission (hybrides rechargeables, électriques et à pile à combustible) diminueront graduellement au cours des prochaines années pour cesser d'être offerts à compter de 2027. Hyundai Auto Canada ne peut garantir que votre véhicule sera livré et immatriculé d'ici le 30 décembre 2024 et par conséquent, ne peut garantir l'admissibilité des clients aux rabais offerts. Offre valide pour une durée limitée et sous réserve de changement ou d'annulation sans préavis. Couleur du véhicule sous réserve de sa disponibilité. Les frais de livraison et de destination comprennent les frais de transport et de préparation et un réservoir plein de carburant. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Les stocks sont limités, le concessionnaire pourrait devoir commander le véhicule. L'offre ne peut être transférée ni cédée. Aucun échange de véhicule requis. Visitez www.hyundaicanada.com ou un concessionnaire pour tous les détails. ††La garantie globale limitée de Hyundai couvre la plupart des pièces du véhicule contre les défauts de fabrication, sous réserve du respect des conditions normales d'utilisation et d'entretien. †††La garantie pour systèmes de véhicule électrique couvre les composants décrits pendant un total de 96 mois à compter de la date d'enregistrement de la garantie, ou pour 160 000 km, l'événement survenant en premier prévalant. Les composants pour système de véhicule électrique d'origine suivants présentant des défauts matériels ou de fabrication dans des conditions d'utilisation et d'entretien normales seront couverts pendant la « période de garantie » décrite précédemment : moteur, onduleur, module VCM, démultiplicateur, convertisseur CC/CC, connecteur pour chargeur embarqué, connecteur du chargeur de bord, câble pour charge de compensation, boîtier de commande avec câble d'entrée, batterie haute tension. †††† Les noms, logos, noms de produits, noms des caractéristiques, images et slogans Hyundai sont des marques de commerce appartenant à (ou utilisées sous licence par) Hyundai Auto Canada Corp. Toutes les autres marques et tous les noms de commerce sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.



Balayer pour en savoir plus